

BOURSES DE RECHERCHES

BOURSE ET AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le site France-diplomatie, site du ministère des Affaires étrangères, a mis en ligne de nouvelles pages relatives aux bourses et aux aides à la mobilité étrangère. S'adressant à un public "le plus large possible" "étudiants, jeunes chercheurs, enseignants et responsables des "relations internationales", ces pages proposent un accès par spécialité ou par zone de résidence ainsi qu'un carnet d'adresses.

Accéder au site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/universitaire/boursiers/>

BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence Universitaire de la Francophonie propose des solutions pour financer vos recherches ou vos études à l'étranger. Plusieurs types de bourses sont offerts, pour favoriser la mobilité des étudiants, assurer le développement de l'excellence régionale et permettre la structuration de la recherche en francophonie.

- Bourses de formation initiale

Définition : Elles permettent aux étudiants de suivre tout ou partie de leur cursus au niveau du 2^e cycle et/ou du 3^e cycle (au niveau du DEA, DESS ou équivalent).

Elles s'exercent dans des champs disciplinaires en relation avec les priorités du pays d'origine en termes de développement.

Durée des bourses : 10 mois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

- Bourses de formation à la recherche

Définition : Ces bourses sont accordées aux étudiants titulaires d'un DEA (ou diplôme équivalent) qui poursuivent leurs études en vue de préparer et de soutenir une thèse de doctorat.

Durée des bourses : 10 mois renouvelable 2 fois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

- Bourses de perfectionnement post-doctorant à la recherche

Définition : Ces bourses s'adressent à des candidats titulaires d'un doctorat depuis moins de 5 ans, aux chercheurs en études doctorales. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse avant le 31 décembre de l'année de sélection.

Durée des bourses : de 6 à 10 mois

Date limite de candidature : 31 décembre 2002

Les informations détaillées sur ces programmes de bourses (présentation, règlement, dossier de candidature) sont disponibles sur le site institutionnel de l'Agence universitaire à l'adresse <http://www.auf.org/appelsdoffres/bourses/>

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Pierre-Jean LOIRET-CLAUDE

Délégué du Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb au Maghreb
Campus Numérique Francophone

INSAT - Centre Urbain Nord

BP 519 - 1080 Tunis Cedex

Tel : (216) 71 711 610 - Fax : (216) 71 711 638

E-mail : pierre-jean.loiret@auf.org

<http://www.auf.org>

FONDS LOUIS DUMONT D'AIDE À LA RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE

Le Fonds, créé en 1988, offre chaque année une aide temporaire à un chercheur débutant en anthropologie sociale. L'aide s'adresse à des chercheurs basés en France, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

Le Fonds se propose ainsi d'apporter un complément de ressources à un chercheur soit pendant l'enquête sur le terrain, soit lors de l'élaboration du matériel déjà recueilli.

Chaque année, un Appel du Fonds ouvre les candidatures pour une période de deux mois, du 1^{er} décembre au 31 janvier. En dehors de cette période, aucun dossier ne sera pris en compte ni conservé.

Pour qui décide d'être candidat, s'adresser par la poste une lettre de demande à :

La Présidente du Fonds Louis Dumont
Madame Suzanne TARDIEU-DUMONT
11, rue Lagrange, 75005 Paris,

Joindre :

1 - un curriculum vitae détaillé, y compris situation de famille, moyens d'existence dans les dernières années, autres subventions sollicitées ;

2 - une note donnant le détail de la formation obtenue ;

3 - les textes déjà produits ;

4 - un programme de travail à court terme et une indication des projets d'avenir.

Les candidats pourront être appelés pour un entretien. La décision sera prise au plus tard le 15 avril.

Les candidatures seront reçues du 1^{er} décembre 2002 au 31 janvier 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE - MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Sous forme d'allocations de formation et de recherche, la Mission du Patrimoine ethnologique finance, dans le domaine de l'ethnologie, des projets de recherche de niveau troisième cycle et des projets de formation technique complémentaire ou de professionnalisation.

Date limite d'envoi des candidatures : 30 novembre de chaque année
Formulaire de candidature et informations complémentaires disponibles sur le site du Ministère de la Culture et de la

Communication : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/mpce/>
(cliquer sur "formation" et "allocations") Responsable :

Marie-Barbara LE GONIDEC/Tél : (33) 01 40 15 85 76

E-mail : marie-barbara.le-gonidec@culture.gouv.fr

FONDATION FYSSEN

La fondation Fyssen soutient les recherches dans les domaines tels que l'éthologie et la psychologie, la neurobiologie, l'anthropologie et l'ethnologie, la paléontologie humaine. Cette fondation accorde des bourses dont le montant peut atteindre 20 124 Euros /an.

Un prix international de 45 735 Euros est également attribué chaque année à un chercheur qui s'est distingué par une activité de recherche fondamentale dans les domaines soutenus par la fondation.

Fondation Fyssen, Mme Nadia FERCHAL,

Secrétariat, 194 rue de Rivoli 75001 Paris

Tél : 01 42 97 53 16 - Fax : 01 42 60 17 95

<http://www.fondation-fyssen.org/bienvenue.html>

APPEL À CANDIDATURE 2003 POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE DE RECHERCHE

L'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) de Tunis met à la disposition des formations doctorales françaises dix bourses de recherche (de courte durée) d'un montant de 400 Dinars Tunisiens.

Les critères qui président à l'attribution de ces soutiens forfaitaires sont les suivants :

- Être inscrit en DEA ou en thèse dans l'une des disciplines des sciences humaines et sociales (anthropologie, démographie, droit, économie, gestion, géographie, histoire, politique, sociologie...).
- Mener une recherche nécessitant des enquêtes de terrain ou un travail d'archives en Tunisie.
- Développer une problématique scientifique dans une perspective comparatiste et régionale à l'échelle maghrébine.

La sélection sera faite sur examen des projets de recherche. La lettre de candidature, accompagnée d'un *curriculum vitae*, d'un argumentaire de la thèse (mentionnant les lieux où les enquêtes devraient être effectuées) doit être transmise par le directeur de recherche ou le responsable de la formation doctorale.

Les dossiers doivent être présentés **avant le 15 janvier 2003**, à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), Ambassade de France en Tunisie a.b.s. Valise diplomatique, 128 bis rue de l'Université, 75 351 Paris, 07 SP, ou Monsieur le Directeur de l'IRMC, 20 rue Mohamed Ali Tahar, 1002-Mutuelleville-Tunis tél. (216-71) 796-722 - télécopie : (216-71) 797-376 - e-mail : **Appel à candidature à télécharger sur le site internet (<http://www.irmcmaghreb.org/actudoct/>)**

Nous vous rappelons que, pour toute enquête de terrain en Tunisie, il est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'accord des autorités compétentes. La présentation du dossier de demande d'autorisation doit être faite 4 mois avant la date prévue du séjour en Tunisie.

A P P E L À C A N D I D A T U R E

CINQUIÈME RENCONTRE TUNISO-FRANCAISE DE JEUNES CHERCHEURS

Hammamet, les 22, 23, 24 et 25 janvier 2003

Territoires : acteurs et modalités d'intervention

Les personnes désireuses d'y participer doivent faire acte de candidature avant le 19 décembre 2002

L'appel à candidature et le bulletin d'inscription sont à télécharger sur le site de l'IRMC

(<http://www.irmcmaghreb.org/actudoct/>)

L'INSTITUTION SCOLAIRE DU CORPS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN TUNISIE *Analyse des transformations avant et après l'indépendance*¹

Patricia HAJTAIEB

Assistante à l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance

Les réformes scolaires qui se sont succédées en Tunisie après l'indépendance ont renouvelé la volonté de préserver la transmission de la culture nationale. En 1958, il s'agissait de rompre avec les enseignements traditionnels français et arabo-musulman et de se réapproprier la culture tunisienne² et en 1991, de concilier la transmission de l'identité nationale (tunisienne, maghrébine, arabe et islamique) et l'ouverture vers la modernité³. Tenant compte du passé colonial de la Tunisie et des intentions des réformateurs post-coloniaux, je me suis interrogée sur la nature des modèles culturels de rapport au corps transmis à l'écolier dans l'école élémentaire contemporaine. L'école coloniale n'avait-elle pas influencé l'orientation de l'école tunisienne ?

A travers une analyse microsociologique des usages scolaires et sociaux du corps, les modèles pédagogiques et les traits culturels transmis implicitement ont été circonscrits et rapportés à leur culture d'appartenance. L'analyse historique et sociologique des orientations pédagogiques au cours de la colonisation et après l'Indépendance a permis d'éclaircir l'origine et la nature des transformations de l'école élémentaire tunisienne au cours du 20ème siècle.

DE L'ÉCOLE CORANIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONTEMPORAINE

Au début de la période coloniale, la forme scolaire élémentaire la plus répandue est l'école coranique. L'infrastructure matérielle, l'organisation, les méthodes pédagogiques et les usages du corps sous-jacents reflètent les traits dominants d'une société traditionnelle arabo-musulmane. L'enseignement est religieux, il en résulte l'emploi d'une méthode dogmatique. Le local est sacralisé ainsi que le maître qui détient tout le Coran par cœur. Le processus d'apprentissage est centré sur l'assimilation du Livre. Les usages du corps n'échappent pas à l'imprégnation religieuse : respect du sacré dans la minutie et l'ordonnement des gestes, les pratiques corporelles libres et les jeux sont bannis. L'osmose corporelle entre les élèves observable dans les attitudes et la disposition spatiale du maître et des élèves exprime les liens communautaires d'une société traditionnelle orientale.

Au cours de la colonisation, cette orientation de l'enseignement est ébranlée par l'introduction de l'école primaire française. Entre 1884 et 1897, celle-ci est fréquentée par les écoliers tunisiens d'origine bourgeoise à l'instigation de Louis Machuel, premier directeur de l'Instruction Publique. L'objectif est de « civiliser » la population autochtone et de former des auxiliaires « indigènes » au service de la colonisation tout en intégrant la langue arabe⁴. Cet accès aux connaissances occidentales, pour une fraction minimale d'écoliers tunisiens, est bien accueilli par l'élite tunisoise, regroupée dans le mouvement réformiste « Jeunes Tunisiens », à condition que le savoir transmis ne s'oppose pas aux croyances religieuses musulmanes⁵. Un consensus conservateur s'oppose à cette orientation dès 1897 et revendique le maintien des écoliers tunisiens dans les structures traditionnelles arabo-musulmanes. Les conservateurs tunisiens et français souhaitent pour des

raisons différentes un retour vers la tradition, les premiers pour perpétuer la transmission de la culture arabo-musulmane et les seconds afin de maintenir leur domination. Entre 1906 et 1909, période conjoncturelle pivot, les orientations décisives vont se concrétiser. Un « Jeune Tunisien », Khairallah Ben Mustapha crée l'école coranique moderne et réforme les *kouttabs* classiques⁶. Les volontés sociales des conservateurs français (Carnières, d'Anthouard, Roy) et tunisiens (Administration des Habous) favorisent cette réforme. L'école coranique moderne véhicule le modernisme par une intégration de certains aspects de la culture scolaire française (forme scolaire, méthode active), ce qui lui permet de conserver le contrôle de la transmission de la religion. Ce choix pédagogique traduit l'angoisse d'une fraction de la société tunisienne face à la laïcisation, processus signifiant la perte de l'identité arabo-musulmane par un retrait de ses valeurs morales religieuses.

La transformation des écoles franco-arabes se réalise sous la pression sociale des colons conservateurs. S. Charlety, directeur de l'Instruction Publique à partir de 1908, va jouer le jeu du parti colon en séparant les écoliers tunisiens et français. L'école franco-arabe doit se distinguer de l'école primaire française par un développement de l'enseignement professionnel en vue de former des travailleurs tunisiens au service de la colonie française. Pour réaliser cet objectif, la structure scolaire en question se « dé-laïcise » en intégrant dans ses programmes l'enseignement du Coran⁷. La Direction de l'Instruction Publique décide une intégration de la religion musulmane dans des écoles en principe laïques car inspirées de celles de la métropole française. Il s'agit, en effet, de taire les revendications des différentes tendances de la société : les conservateurs tunisiens s'opposent à la perte de l'identité religieuse, les colons conservateurs cherchent à attirer les écoliers « tunisiens » pour servir leurs intérêts, et les réformistes tunisiens (Ali Bach Hamba) souhaitent l'expansion de l'école franco-arabe. Dans les écoles franco-arabes et les écoles coraniques modernes vont s'instaurer des interactions entre les modèles pédagogiques des deux cultures en présence. Après 1909, ces deux types d'école vont marquer une stabilité signe d'un équilibre entre les deux composantes conservatrices de la société.

Après l'indépendance, les réformateurs post-coloniaux souhaitent scolariser tous les enfants de 6 ans à 14 ans⁸. Ils généralisent alors, un mode de scolarisation qui existait déjà : une école où s'entrelacent des traditions scolaires arabo-musulmane et française. Ce choix s'explique par la formation biculturelle reçue par ces réformateurs au collège Sadiki.

LA GESTION DU CORPS DANS L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONTEMPORAINE

L'examen des traits de l'« institution scolaire du corps » dans l'école élémentaire contemporaine met en évidence un rapport complexe entre des valeurs laïques et traditionnelles et religieuses hérité des choix pédagogiques de la période coloniale.

La forme scolaire reproduit de façon quasi identique la culture corporelle scolaire française. L'organisation des locaux et de la salle de classe ont rationalisé l'espace et installé la distance corporelle entre les groupes et les individus, la forme du mobilier induit une attitude corporelle qui répond à des règles d'hygiène et de discipline. L'espace scolaire « clôture », « hiérarchise », « quadrille », « range » les écoliers. La prise en compte du corps en tant qu'organisme ayant des fonctions propres accroît l'efficacité des forces, l'organisation collective des actions scolaires individuelles augmente le rendement sous la forme des rituels corporels de la méthode simultanée. Toutes ces techniques appelées « disciplines » rationalisent les activités du corps. Apparues en Occident à partir du XVIII^e siècle, elles sont « des méthodes qui permettent le contrôle

minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité »⁹. Les comportements réguliers sont orientés vers l'intérêt social et non plus vers le respect de l'autorité divine. Se transmet par l'école un des éléments de la morale laïque : l'esprit de discipline (régularité des comportements et respect de l'autorité morale : la société)¹⁰.

Les **rythmes scolaires** sont révélateurs des interactions entre laïc et religieux. La récréation, moment d'activité physique libre, favorise l'expression de l'autonomie de la volonté. Sa réintroduction à l'école en 1994 a été révélatrice de l'existence de schèmes d'hygiène intellectuelle et d'usages du corps relevant de principes traditionnels et religieux : incompatibilité de l'activité physique et du travail scolaire, respect de règles de civilité en public (modération gestuelle, réserve, solidarité concernant l'alimentation). Malgré le souci de canaliser l'activité physique, la récréation accomplit son œuvre en participant à la laïcisation de l'école.

Concernant **l'éducation religieuse**, les usages religieux du corps comme l'attitude de déférence et la prière continuent à être transmis. Par rapport à la tradition, les procédés pédagogiques se sont modifiés adoptant des formes plus modernes : rituels corporels de la méthode simultanée, formes jouées, questions-réponses. Le transfert de procédés pédagogiques modernes des disciplines profanes vers des disciplines religieuses s'inscrit dans un processus de laïcisation.

Quant au système **punitions/récompenses**, il s'est modernisé : diversité des manières de punir, punitions prenant la même forme que la règle morale à respecter, utilisation équilibrée des punitions et des récompenses. La violence symbolique qui assujettit indirectement les corps a remplacé en partie la violence physique. Cependant, les châtiments corporels persistent, signe du maintien d'une forme traditionnelle de punition caractérisée par une prise directe sur les corps. Un équilibre entre les positions sociales concernant ce type de punitions expliquerait leur persistance.

CONCLUSION

Cette thèse éclaire, d'un point de vue historique et sociologique, la généalogie des télescopages entre les modèles arabo-musulmans et occidentaux au sein de l'école élémentaire tunisienne, en s'appuyant sur une archéologie de la réforme scolaire.

L'analyse socio-pédagogique fait un bilan détaillé des méthodes pédagogiques de l'institution scolaire élémentaire et apporte des éclaircissements sur la construction socio-institutionnelle des corps. Les connaissances apportées peuvent servir de base de réflexion et de discussion pour un changement de l'école.

NOTES

1. Thèse soutenue le 19 mars 2001 à Paris XI, Orsay.
2. *Exposé des motifs* de la loi scolaire 58-118 du 4 novembre 1958.
3. J. O. R. T., *Loi du 91-65 du 29 juillet 1991*.
4. Louis MACHUEL, *op. cit.*, p. XIV, XVI.
5. Charles André JULIEN, « Colons français et Jeunes Tunisiens 1882-1912 », in, *Revue française d'outre-mer*, n° 194 à 197, Tome LIV, 1967, p. 106.
6. Khairallah BEN MUSTAPHA, *L'enseignement des indigènes en Tunisie, Rapport présenté au Congrès de l'Afrique du Nord*, Tunis, Imp. La Rapide, 1910, 77 p.
7. S. CHARLETY in *Note sur la nouvelle orientation de l'enseignement primaire élémentaire des indigènes de Tunisie*, citée par Khairallah BEN MUSTAPHA, *op. cit.*, p. 67.
8. R.T., S.E.E.N., *Une récente réalisation de l'enseignement en Tunisie, 1958-1959*, Tunis, imp. La Rapide, 1959, 147 p.
9. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir: Naissance de la prison*, Paris, Tel Gallimard, 1975, p. 161.
10. Emile DURKHEIM, *L'éducation morale*, P.U.F., Paris, 1992, 1^{ère} édition